

## Métadonnées pour “Autres indicateurs pertinents de politique”

### Nombre de redoublants

#### Définition

Nombre d'élèves d'une cohorte inscrits dans une année d'études donnée à une année scolaire donnée qui étudient dans la même année d'études l'année scolaire suivante.

#### But

Pour mesurer l'ampleur du redoublement par année d'études, dans le cadre de l'efficacité interne du système éducatif, et également pour éclairer les politiques sur la capacité d'offre d'éducation pour les nouveaux entrants par année d'études.

#### Méthode de calcul

Utiliser les données sur le nombre de redoublants ou supprimer le nombre de nouveaux entrants dans une année d'études donnée du nombre total d'inscriptions dans cette année d'études.

$$R_i^{t+1} = E_i^{t+1} - NE_i^{t+1}$$

Où:

$R_i^{t+1}$  = Nombre d'élèves redoublant l'année d'études  $i$ , pour l'année scolaire  $t+1$

$E_i^{t+1}$  = Nombre d'élèves inscrits en l'année d'études  $i$ , pour l'année scolaire  $t+1$

$NE_i^{t+1}$  = Nombre de nouveaux entrants en l'année d'études  $i$ , pour l'année scolaire  $t+1$

Note: le nombre de redoublants pour l'ensemble du niveau d'enseignement au cours de l'année scolaire **t+1** est la somme des redoublants de toutes les années du niveau donné au cours de l'année scolaire de référence.

### **Interprétation**

Des valeurs élevées indiquent une prévalence élevée de pratiques de redoublement et de graves problèmes d'efficacité interne du système éducatif.

### **Type de source de données**

Données administratives.

### **Désagrégation**

Par année d'études et par sexe.

### **Données exigées**

Effectifs scolarisés et nouveaux entrants par année d'études pour l'année scolaire de référence.

### **Sources de données**

Registre scolaire ou recensement scolaire pour les données sur les effectifs scolarisés par année d'études.

### **Standard de qualité**

Le calcul de cet indicateur doit être basé sur des données fiables sur les effectifs scolarisés et les nouveaux entrants par année d'études et par sexe à chaque niveau d'enseignement (primaire et premier cycle du secondaire) et de tous les types d'établissements d'enseignement du pays (publics et privés).

La définition des redoublants devrait être appliquée sans ambiguïté pour inclure même les élèves qui redoublent plus d'une fois dans la même année et ceux qui redoublent la même année lors d'un transfert d'une école à une autre. Les élèves ou étudiants qui n'étudiaient pas dans la même année l'année précédente doivent être exclus.

L'ISU établit des normes, élabore des questionnaires et des protocoles de contrôle de la qualité pour la communication des données par les pays et gère la base de données mondiale sur la structure de l'éducation et les données des effectifs scolarisés par année d'études.

### **Limitations et commentaires**

Le niveau et le nombre maximum de redoublements autorisés peuvent dans certains cas être déterminés par les autorités éducatives dans le but de faire face à la capacité limitée des classes et d'augmenter l'efficacité interne et le flux des élèves. Il faut être prudent

dans l'interprétation de cet indicateur, en particulier dans les comparaisons entre les systèmes éducatifs.